

**DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ :  
sur critères généraux définis par l'université de Bourgogne**

**Deux modalités existent pour cette procédure :**

- **la demande d'exonération à titre exceptionnel** s'adresse aux étudiants qui sont en grande difficulté financière et ne peuvent pas s'acquitter des droits d'inscription. Cette demande doit être effectuée avant votre inscription effective. En cas d'accord, vous n'avez pas à acquitter vos droits d'inscription.
- **la demande d'exonération à titre rétroactif** s'adresse aux étudiants qui se sont déjà acquittés des droits d'inscription.

**Attention** : l'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 91 €

Il n'est pas possible de cumuler les demandes d'exonération des droits de scolarité à titre exceptionnel et à titre rétroactif.

▪ **Pièces à joindre**

Les pièces justificatives à joindre à votre dossier sont listées sur l'imprimé de demande d'exonération. Il est important que chaque dossier **soit renseigné correctement** et **comporte l'ensemble des pièces justificatives demandées**. L'absence de pièces peut vous être préjudiciable lors de l'examen de votre dossier. Il faut donc veiller à joindre les pièces demandées au dossier, il ne sera pas effectué de rappel des pièces manquantes.

▪ **Dépôt de la demande et instruction des dossiers**

Opérations	Exonération à titre exceptionnel	Exonération à titre rétroactif
<b>Date limite de dépôt</b> de la demande de l'étudiant à la scolarité de la composante	15 octobre 2019	15 novembre 2019
<b>Fréquence des commissions</b>	Une commission hebdomadaire de mi-septembre à mi-novembre (à l'exclusion des congés scolaires)	Une commission en janvier ou février
<b>Effectivité</b>	Présentation du courrier lors de l'inscription pour ne régler aucun droit d'inscription	Restitution de la somme versée par l'étudiant <b>à compter de mars</b>

**DEMANDE D’EXONÉRATION 2019-2020  
DES DROITS DE SCOLARITÉ  
sur critères généraux définis par l’université de Bourgogne**

Préciser s’il s’agit :	A remettre à votre scolarité <b>au plus tard</b> pour le :
<input type="checkbox"/> d’une <b>exonération à titre exceptionnel</b> permettant de vous inscrire sans payer les droits d’inscription. <i>Cette demande ne s’applique pas aux étudiants de l’UBFC (masters UBFC et doctorats)</i>	<b>Mardi 15 octobre 2019</b>
<input type="checkbox"/> d’une <b>exonération à titre rétroactif</b> permettant le remboursement ultérieur des droits d’inscription payés. <i>Pour les étudiants de l’UBFC (masters UBFC, doctorats) seule cette demande est possible conformément à la procédure de l’UBFC</i>	<b>Vendredi 15 novembre 2019</b>

**NOM**  **Prénom**

**NOM usuel (marital)**

**N° étudiant** **Age :**

*(si inscrit Université de Bourgogne y compris IUT en 2009-2010 ou avant)*

**Nationalité :** .....

**Activité professionnelle :** .....  
*(indiquez si vous exercez une activité salariée)*

**Adresse :** .....

**N° portable et (ou) Tél. :**

**E – mail :** .....

**DIPLÔME PRÉPARÉ \*:** .....

\* Préciser l’année (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant)

**ÉTUDES SUIVIES APRÈS LE BAC**

ANNEE UNIVERSITAIRE	ETABLISSEMENT (S) D’INSCRIPTION	DIPLOME(S) PREPARE(S) APRES LE BAC*	RESULTATS OBTENUS

(cocher la case correspondante)

**REDOUBLANT**     OUI     NON

**BOUSIER ANTÉRIEUR**  OUI     NON                      Si OUI, indiquer l’échelon

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT(E) : .....

**PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER**

- 1 lettre justifiant votre demande
- 1 copie de l'avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017) ou 2019 (sur les revenus 2018) des parents et de l'étudiant
- ou 1 justificatif des revenus des parents (résidant à l'étranger) pour les étudiants étrangers
- Tout document attestant d'un revenu pour l'année en cours  
A défaut, indiquez le montant mensuel dont vous disposez (aide des parents, revenus...)
- Les relevés bancaires des 3 derniers mois
- 1 enveloppe timbrée à votre nom et adresse

**Attention**

L'exonération ne concerne pas la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de 91 €

Date :

Signature de l'étudiant

**Il est important de fournir toutes les pièces demandées. L'absence de pièces peut être préjudiciable à l'examen de votre dossier. Aucun rappel ne sera effectué.**

**A COMPLÉTER PAR LA SCOLARITÉ DE L'UFR, INSTITUT, ÉCOLE**

*Merci de joindre l'édition du dossier étudiant Apogée*

Date de dépôt/réception du dossier : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**AVIS DU (DE LA ) DIRECTEUR(TRICE) DE LA COMPOSANTE**

L'avis doit intervenir rapidement après dépôt du dossier et être renvoyé au service Réglementation et gestion de l'offre de formation au plus tard :

- **pour le jeudi 31 octobre 2019** pour les demandes d'exonération à titre exceptionnel
- **pour le vendredi 29 novembre 2019** pour les demandes d'exonération à titre rétroactif

- Favorable
- Défavorable

Motif :

Date :

Nom et signature :